



Syndicat des Agrégés
de l'Enseignement Supérieur
Syndicat Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Syndicat National
des Collèges et des Lycées

Pour les CPGE, leurs professeurs et leurs étudiants,
l'excellence, le mérite et un enseignement véritablement démocratique

À cause de l'affaissement des exigences, **le niveau réel des bacheliers a décliné** d'année en année. Seule **une minorité d'entre eux**, le plus souvent issue de milieux favorisés, est aujourd'hui **en mesure d'entreprendre avec profit des études supérieures**.

Si les représentants que vous élisez n'agissent pas pour remédier à cette situation, l'enseignement d'excellence qui doit être dispensé à tous les étudiants en CPGE des lycées publics ou sous contrat sera **monopolisé par des officines privées**, comme c'est déjà largement le cas pour les études de médecine et de droit.

Car les exigences des Grandes Écoles, exacerbées par la concurrence internationale, **sont maintenues, voire accrues**. Il en résulte d'ailleurs **une augmentation considérable des activités et de la quantité de travail pour les professeurs de CPGE**, sur qui l'on fait peser toute la responsabilité de réformes inconséquentes et le plus souvent contradictoires.

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance de l'enseignement en CPGE comme un enseignement supérieur à part entière. • La liberté académique pour les professeurs de CPGE. • L'évaluation des professeurs de CPGE par des pairs de la discipline reconnus pour leur excellence et leur expérience. • L'excellence disciplinaire et pédagogique comme seul critère de recrutement des professeurs de CPGE. • Un enseignement de qualité, destiné à une réelle acquisition des fondamentaux à l'école élémentaire et au collège, et, au lycée, une véritable préparation à la poursuite d'études supérieures, seule politique sociale qui vaille en matière d'instruction publique • L'accès systématique, à terme, des professeurs de chaire supérieure à l'échelon spécial. • Une revalorisation des pensions civiles et une renégociation de la réforme des retraites (possibilité de partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers). • Un syndicalisme indépendant et professionnel, exclusivement consacré à la défense des intérêts individuels et collectifs des professeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • La transformation des professeurs de CPGE en exécutants placés sous tutelle des proviseurs et des enseignants-chercheurs. • L'évaluation des professeurs par des technocrates ou personnels administratifs, selon des critères étrangers à la qualité académique et pédagogique. • Des promotions et des affectations fondées sur la servilité à l'égard de la hiérarchie et la conformité aux dogmes du pédagogisme. • La « secondarisation » des CPGE, conséquence d'un manque de travail approfondi des élèves en amont, encouragé par la démagogie des pouvoirs publics et des syndicats majoritaires. • Une constante dévalorisation matérielle, morale et sociale. • Une réforme des retraites qui ne prenne en compte que les primes et ne préserve que les personnels administratifs les mieux rémunérés. • Un syndicalisme destiné uniquement à légitimer les décisions de l'administration.

Le SAGES, le SIES et le SNCL, SEULS DÉFENSEURS :

- D'une véritable mission d'instruction dans le second degré, contre les dérives du pédagogisme.
- D'une réelle reconnaissance de la spécificité de l'enseignement en CPGE et du très fort décroisement disciplinaire induit par les réformes (TIPE notamment).
- D'une prise en compte effective de la lourdeur du suivi des étudiants, qu'il faut notamment accompagner dans leurs contacts avec le monde de l'Industrie et de la Recherche.

LES AUTRES SYNDICATS

Directement, ou indirectement par l'intermédiaire des fédérations et confédérations auxquelles ils sont affiliés, **dénigrent les CPGE et leurs professeurs** au sein des commissions et conseils où ils sont élus ou auprès des ministères.

RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE

Le SAGES, le SIES et le SNCL rappellent leur attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exigent le maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Le SAGES, le SIES et le SNCL sont donc opposés à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le SAGES, le SIES et le SNCL demandent une autre réforme du lycée et du baccalauréat destinée à corriger les années d'errance qui ont inexorablement conduit à la perte de la valeur certificative du diplôme.

PPCR

Les syndicats signataires du protocole PPCR ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des professeurs.

Concernant les professeurs de chaires supérieures, le PPCR n'a donné lieu à aucune revalorisation significative de leur traitement et l'échelon spécial ne sera accessible qu'à une minorité d'entre eux.

À la CAPN des professeurs de chaires supérieures,
VOTEZ pour la liste SAGES - SIES - SNCL !



Au Comité Technique Ministériel (CTM),
VOTEZ pour la liste SNCL - SIES - SAGES !

